

AFFAIRE N° 16

GARANTIE D'EMPRUNTS D'UNE VALEUR GLOBALE DE 23 800 000 F
A ACCORDER A LA S.H.L.M.R. POUR LA REALISATION
DE L'OPERATION "FLOREAL" (61 L.L.S. AU BUTOR)

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par lettre du 4 octobre 1989, la Société d'Habitation à Loyer Modéré de la Réunion (S.H.L.M.R.) a sollicité la garantie de la Commune de Saint-Denis pour deux emprunts qu'elle se propose de contracter :

- auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), d'une valeur de 21 000 000 F
- auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de la Réunion (C.E.P.R.), d'une valeur de 2 800 000 F

Ces opérations seront affectés à la construction des soixante-et-un Logements Locatifs Sociaux (L.L.S.), de l'opération "FLOREAL", et feront, chacun, l'objet d'un (ou de plusieurs) contrat(s), au conditions suivantes :

*** pour le premier :**

- durée : 34 ans,
- taux : celui en vigueur à la date de signature du contrat ;

*** pour le deuxième :**

- durée : 10 ans,
- taux : celui en vigueur à la date de signature du contrat, sans excéder 10 %.

La Commune de Saint-Denis ayant la capacité financière pour accorder la garantie sollicitée, je vous demande de vous prononcer sur cette affaire et, dans l'affirmative, de bien vouloir m'autoriser :

Garantie d'emprunts à la S.H.L.M.R.
pour l'opération "FLOREAL" (61 L.L.S. au Butor)

- 2 -

- à intervenir au(x) contrat(s) correspondant(s) ;
- à créer, en cas de besoin, pendant la période d'amortissement, une imposition directe suffisante pour couvrir le montant de l'annuité ;
- à prévoir par contrat toute mesure de sûreté nécessaire à l'égard de l'emprunteur.

MONSIEUR MICHEL CHAN-LIAT DONNE LECTURE
DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions HABITAT et FINANCES

Elles émettent un avis favorable.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE DES VOTANTS (6 abstentions/
prenant en compte les votes par procuration).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Denis, le 28 OCT. 1989

LE SECRETAIRE GENERAL
Yves CROCHET

